



En exercice : 58
Présents : 44
Votants : 48

Séance du 22 septembre 2025

Le Vingt-Deux Septembre Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures,
les membres de la Communauté de Communes du Pays de
Craon,
légalement convoqués le 15 septembre 2025, se sont réunis
au Centre administratif intercommunal à Craon,
sous la Présidence
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jean-Luc, suppléant
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, DESHOMMES Catherine, titulaires
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	/
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	/
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	/
QUELAINES ST GAULT	LEFÈVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : RESTIF Vincent (Pommerieux), VALLÉE Jacky (Chérancé), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), CHANCEREL Philippe (Livrée-la-Touche), GARBÉ Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : DEROUET Loïc (Astillé), CHAZÉ Monique (Craon), HAMARD Benoit (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine Couverte), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GAULTIER Patrick (Renazé), CLAVREUL Yannick (Simplé).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Vincent RESTIF a donné pouvoir à Pierrick GILLES
Maurice RADÉ a donné pouvoir à BÉZIER Florence

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Pascale GARBÉ a donné pouvoir à GAUBERT Jean-Eudes

Secrétaire de Séance : Élu M. Bertrand de GUEBRIANT désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-09/143 : SPORT ET TOURISME

Séance du : 22 septembre 2025

OBJET 2025-09/143 : SPORT ET TOURISME

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE – BASE DE LOISIRS LA RINCERIE - ANNEXE

Commentaires : * Départ de Richard CHAMARET

Richard CHAMARET ne prend pas part au vote.

Ce qui porte le nombre de présents à : 44 et le nombre de votants à : 48 par le jeu des pouvoirs

Mme Dorinne BALOCHE, Vice-présidente en charge des Equipements Sportifs et du Tourisme, informe le Conseil Communautaire que la grille tarifaire de la Base de Loisirs LA RINCERIE doit être modifiée pour s'adapter au logiciel, à l'évolution des activités de la base et pour promouvoir le développement de l'accueil de CSE (Comité Social d'Entreprise).

En effet, suite à la mise en place de la réservation en ligne des habitats, il paraît nécessaire d'ajuster la tarification afin d'être en accord avec le logiciel.

Aussi, dans la perspective de développement de l'accueil de CSE (Comité Social d'Entreprise), il est présenté une modification ou création de tarifs.

Et enfin, dans la continuité de l'évolution de la base de loisirs et afin de s'adapter aux pratiques évolutives (nouvelles activités) et à la demande des usagers, il est proposé un ajustement de certains tarifs tel que présenté dans la grille tarifaire modifiée Base de Loisirs de la Rincerie – Tarifications – [Annexe](#)

Activités :

- Modification de l'écriture des tarifs 123-1 et 124-1: proposition d'englober la course d'orientation dans ce tarif pour une offre plus globale pour les CSE.
- Proposition de création d'un tarif CSE pour le grand pédalo.
- Modification de l'écriture du tarif 143-1: proposition d'englober les activités nautiques, VTT et escalade dans ce tarif pour une offre plus globale pour les CSE.
- Proposition de création d'un tarif 2 et 3 places.
- Proposition de création d'un tarif stage d'activité à la journée

Camping :

Tarification des habitats :

- Garder uniquement un forfait 2 jours au tarif de l'ancien forfait week-end
- Supprimer le forfait mini semaine et le forfait 2 jours en semaine
- Ajuster les tarifs de la nuit supplémentaire pour garder une cohérence de nos tarifs

Exemple :

2025 : forfait mini semaine en basse saison (4 jours) : 175,00 €

2026 : 4 nuits = forfait 2 nuits + 2 x 1 nuit supplémentaire = 124€ + 2*35€= 194 €

- Proposition de réduire le tarif du forfait long séjour (de 21 à 30 nuits) en moyenne saison, pour garder une attractivité vis-à-vis des ouvriers.
- Augmentation de la caution ménage
- Acompte de réservation pour les emplacements
- Partie offerte d'une activité dérivée du golf (discgolf, footgolf...) pour 2 personnes par emplacement ou habitat

- Divers ajustements tarifaires

Considérant la proposition de la Commission Sport-Tourisme du 2 juillet 2025,
Considérant l'avis favorable du Bureau du 8 Septembre 2025,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 44 (départ de Richard CHAMARET)

Votants : 48 (départ de Richard CHAMARET qui ne prend pas part au vote et par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (48 votants)

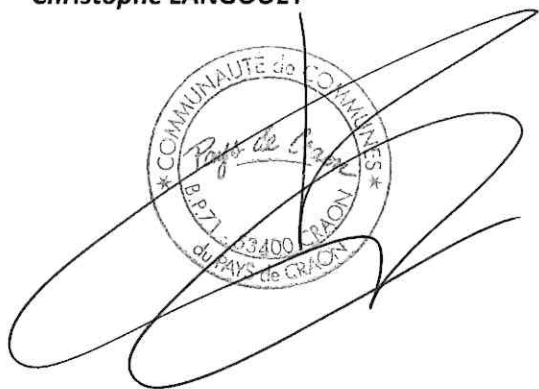
⇒ **ACCEPTE** la modification de la grille tarifaire de la Base de Loisirs LA RINCERIE tel que présenté dans la grille tarifaire modifiée ;

AUTORISE le Président ou le Vice-Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 22/09/2025

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Bertrand de GUÉBRIANT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250922-DELIB202509143-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025
Affichage : 02/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

